

COMPTE-RENDU CAPD 1^{er} février 2019

Présents : Mr Falco DASEN adjoint, MME Schmitt IEN adjointe, Mr Carrante Secrétaire Général, Mr Lions IEN de la Bresse, Madame Jeandro IEN pré élémentaire, Mme Machot IEN de Jassans , Madame Vallier-Dubois IEN Bourg II, Mr Laugier, IEN d'Ambérieu, Mme Cherkaoui cheffe de la DIPER et Mme Millet.

Le SE-Unsa, le Snuipp, et FO.

Secrétariat de séance : Saïd Berrakam.

Déclarations liminaires des 3 organisations syndicales : Se-Unsa, FO et Snuipp

Réponses du DASEN adjoint :

Les personnels ont besoin qu'on leur prête de l'attention. Il y aura des grandes évolutions pour janvier 2020 avec un encrage départemental renforcé où l'administration aura des possibilités de prise d'initiative. Madame la DASEN est sensible à la question de la qualité de vie au travail. Des nouveaux projets académiques pour que chacun se sente bien au travail et puisse alors s'occuper des élèves qui leur sont confiés.

Monsieur le directeur adjoint, rappelle que les enseignants maîtrisent les savoirs mais que magistère est un outil qui augmente les chemins d'accès à ce savoir. Pour le PPCR, il précise que nous sommes à l'an 1 et que c'est la première fois depuis très longtemps qu'on observe les 11 mêmes compétences quelque soit son niveau d'enseignement. L'évaluation est observée sur 3 grandes dimensions : opérationnelle, sociabilité professionnelle, les valeurs : 11 compétences déclinées sur ces 3 dimensions.

ORDRE DU JOUR

1. Validation du règlement intérieur de la CAPD

Validé à l'unanimité.

2. Validation des barèmes et attribution des bonifications au titre du handicap pour le mouvement inter-départemental.

296 demandes, 265 ont été confirmées, 34 annulées car non renvoi de la bénéficiant d'une bonification (1 de 800 points et 3 de 100 points) et 1 hors champ du handicap)). Deux collègues n'ont pas pu obtenir la bonification du fait des retards administratifs de la MDPH.

Le Calibrage est à venir en fonction du nombre de PES, du nombre de postes de la carte scolaire, des départs en retraite, des flux... . Ce calibrage est aussi

tributaire des remontées académiques qui tiennent compte des autres départements.

Ouverture de la consultation du barème après validation par la CAPD sur SIAM.
La contestation des barèmes est possible jusqu'au 7 février 2019.

3. Liste des personnels inscrits à l'examen CAPPEI session 2019.

24 inscrits : sur tout le département sauf en Bresse maillage plus faible.
Monsieur Falco précise que les notes ne se compensent plus entre les épreuves.
Il conseille de bien lire l'arrêté sur l'enseignant spécialisé du BO n°7 du 16 février 2017 et même de rappeler dans l'introduction de l'épreuve cet élément là dans la prise de parole.

Les attentes ne sont pas les mêmes en fonction du lieu d'exercice. Car être personne ressource en collège ou en école n'est pas la même chose. Travail autour de la communauté éducative. Certains candidats survolent cette épreuve. Se procurer guide des attentes du CAPPEI, académique. Reprendre l'annexe 1 qui présente les compétences des enseignants spécialisés. BO 7 du 16 février 2017. Mais comment y accéder ? En cours de communication et de mise à jour. Rapport du jury bientôt en ligne.

On peut le passer en deux ans.

Quel accompagnement pour les personnes pas en formation longue ?

Planification d'accompagnement en cours de finalisation

13 départs l'année dernière, 3 l'année encore avant. Pour cette année ce sera officiel lors de la prochaine CAPD.

Deux sessions : en mai et en novembre.

La demande des candidats est d'avoir le choix, l'administration réfléchit à mettre en place des solutions pour satisfaire cette demande au plus près.

4. Liste des personnels ayant fait une demande de renoncement de poste.

Pour l'instant 8 demandes pas encore instruites. Réponses à la prochaine CAPD.

5. Avancement d'échelon des instituteurs et des professeurs des écoles.

Avancement d'échelon accéléré des professeurs des écoles de classe normale

ECHELONS	Promouvables	Promus
6 ^e au 7 ^e échelon	99	30
8 ^e au 9 ^e échelon	143	43

Demande de saisie de la CAPD pour la révision des avis :

- 35 recours : 15 révisés avant la CAPD et 3 après soit 18 avis révisés

- 15 modifiés
- 20 maintenus
- 6 examens en CAPD
- 3 modifiés après la CAPD

Pas d'obligation de passer les échelons automatiques à la CAPD.

Projet d'avancement d'échelon, en fonction de l'avis du classement

- Pour tous les avis « Excellent » en deçà des 30% de promus donc tous promus
- Départage du reste à promouvoir : avis « très satisfaisant » : AGS, ancienneté dans l'échelon, ancienneté dans le corps puis l'âge.

PPCR repose sur 2 piliers : l'accompagnement et le RDV de carrière mais ministère ne donne pas de cadre sur l'accompagnement. Il y a peu d'antériorité

Les promotions seront effectives sur les fiches de paie du mois de mars avec effet rétroactif.

Ratio hommes/femmes :

Au 7^{ème} échelon : 86.7% de femmes soit 26 femmes
13.3% d'hommes soit 4 hommes

Au 9^{ème} échelon : 88.37 % femmes soit 38 femmes
11.33% hommes soit 5 hommes

Pour les promos hors-classe en attente de la circulaire ministérielle 2019. (En mai)

6. Résultats des appels à candidature sur les postes à profil d'enseignant ULE au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

3 candidates ont déposé leur candidature, Mme Isabelle Granju qui a été retenue elle libère un poste d'adjoint à Jules ferry à Ambérieu en Bugey.

Le jury était composé :

- len ash
- proviseur unité
- Responsable local du centre pénitentier
- Directeur du centre pénitentier

7. RPI souhaitant fonctionner avec un conseil d'école unique

13 RPI souhaitent fonctionner avec un conseil d'école unique.

8. Questions diverses

A. Questions diverses du Se-UNSA

Inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

A la prochaine CAPD

B. Questions des autres syndicats

1. L'IEN de la circonscription de la Dombes est en arrêt maladie depuis début novembre. De nombreux collègues éligibles à un rendez-vous de carrière sont inquiets car au gré des animations pédagogiques, ils discutent et se rendent compte qu'il n'y a plus de rendez-vous carrière dans la circonscription de la Dombes depuis un certain temps. Comment allez-vous rattraper ce retard ?

Un certain nombre de RDV de carrière à agender. Situation médicale Mme Vellay ne lui permettra pas de revenir pour assurer ces RDV donc procédure sera faite par un autre IEN.

2. AESH et congé formation : selon le BIR n°15 du 14 janvier 2019, les AESH ont droit à des congés formation. Est-il possible de leur envoyer cette information directement par mail sur leur adresse professionnelle ? Dans quelle instance leurs demandes seront-elles étudiées ?

Informations sur boîte AESH

Instance CCP académique

